

COMMENT FAIRE LA COMPTABILITÉ DE SON ASSOCIATION ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



2h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectifs :

Connaître les obligations comptables d'une association.
Savoir mettre en place une comptabilité de trésorerie.

Contenu :

Les obligations comptables des associations
Les spécificités comptables associatives (bénévolat, mises à disposition gratuites, fonds dédiés)
Les bases de la comptabilité en partie simple (ou de trésorerie) et ses outils.

DATE(S) DE LA FORMATION

08 novembre 2022

18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

12 rue Frédéric Petit
Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE



0322925059



conseil@maam.fr



<https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des associations d'Amiens métropole



Voir la présentation de cette structure